



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Coordonnateur en Unité d'Enseignement Élémentaire (CPUE) Autisme EMPU Camille CLAUDEL AVIGNON	
Rattachement administratif : Etablissement médico-social.	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20. Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017. Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).
Quotité : Temps complet professeur des écoles	Indemnités / remboursement de frais : Versement mensuel de l'indemnité 1994 d'enseignement spécialisé et adapté d'un montant de 1765€/an. Versement mensuel de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI d'un montant de 886,80€/an.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAPASH/CAPPEI avec options liées au handicap ; Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive ; Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
<p>L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.</p> <p>Objectif poursuivi au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de compétences issues des programmes de l'école maternelle dans ses différents domaines et en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Chacun des cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.</p>	

Les missions essentielles de l'enseignant(e) sont :

- la prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective ;
- la remédiation aux difficultés persistantes d'acquisition ou d'adaptation à l'école ;
- la promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

L'enseignant(e) met en œuvre un enseignement s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle ;

il identifie les apprentissages visés en fonction des besoins éducatifs particuliers des élèves de l'UE, les conçoit et les met en œuvre dans la classe ;

Il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;

Il utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès de l'élève durant sa scolarité à l'école maternelle ;

Il pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;

Il contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant ;

Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage, des observations et des outils de réflexion communs ;

Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;

Il intègre dans son analyse les apports des autres professionnels ;

Il favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis ;

il contribue à la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe médico-sociale à laquelle il-elle appartient ;

il contribue à la construction d'une relation de coopération avec la communauté éducative de l'école.

Compétences attendues :

- maîtrise didactique et pédagogique
- Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
- Concevoir et mettre en œuvre les adaptations pédagogiques ;
- Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
- Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme.

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'enseignant spécialisé, coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement exercera ses fonctions dans l'école maternelle Camille Claudel de Montfavet, au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

